



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
SERVICE POPULATION

DÉCISION DU MAIRE N° DC – 2023 - 87
Exonération partielle des frais de de location de la salle de l'Orangerie
Pour MME ANDRADE OLIVIA

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-21.1° du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2144-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que Mme ANDRADE Olivia, domiciliée au 2, avenue de la République à Tassin la Demi-Lune, a occupé, le dimanche 12 novembre 2023, la salle de l'Orangerie située au Parc de l'Orangerie au 29, avenue du 11 novembre 1918 à Tassin la Demi-Lune pour y organiser un anniversaire,

Considérant le mécontentement de Mme ANDRADE ayant réceptionnée la salle de l'Orangerie partiellement rangée et nettoyée le vendredi 10 novembre 2023 lors de l'état des lieux entrant,

Considérant que Mme ANDRADE Olivia a subi un dommage lors de la livraison de la salle de l'Orangerie,

DÉCIDE :

Article 1 : l'exonération partielle, à hauteur de 50% des frais de location

Article 2 : que Mme ANDRADE devra s'acquitter de la somme de 50€ au lieu de 100€ initialement prévue lors de la signature de la convention d'occupation ponctuelle,

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- Publiée sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune,
- Amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20231218-DC-2023-87-AR
Date de réception préfecture : 21/12/2023



Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le :
- La mise en ligne sur le site Internet de la Collectivité le :

Tassin la Demi-Lune, le 18 décembre 2023,

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune
Conseiller de la Métropole de Lyon



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20231218-DC-2023-87-AR
Date de réception préfecture : 21/12/2023